



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-032-2017-06

PUBLIÉ LE 29 JUIN 2017

Sommaire

Agence régionale de santé

IDF-2017-06-28-004 - ARRETE n° DS – 2017/066 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France - Secrétariat général (3 pages)

Page 3

Agence régionale de santé

IDF-2017-06-28-004

ARRETE n° DS – 2017/066

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France - Secrétariat général

**ARRETE n° DS – 2017/066
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé

Vu le code de l'action sociale et des familles

Vu le code de la sécurité sociale

Vu le code du travail

Vu le code de la défense

Vu le code de l'environnement

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

ARRETE

Article 1er

Délégation est donnée à **Madame Véronique CHENAIL, Secrétaire Générale**, à effet de signer tous les actes relevant de sa Direction.

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures.

Article 2

Demeurent réservés à la signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France :

- Les actes de saisine des tribunaux administratifs et de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France
- Les arrêtés portant autorisation, modification, transfert ou cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- Les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et départementaux.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique CHENAIL, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence, à :

- Madame Isabelle NEBOT-HOUSSAYE, responsable du pôle ressources humaines
- Monsieur Samir EL BAZ, responsable du pôle pilotage interne
- Madame Nadia BOULHAROUF, responsable du département affaires juridiques et marchés publics
- Monsieur Pascal MARTINET, responsable du département Systèmes d'Informations Internes

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Véronique CHENAIL et de Madame Isabelle NEBOT-HOUSSAYE, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence, à :

- Madame Martine DESMET, responsable des départements « pilotage des effectifs et de la masse salariale - évolutions professionnelles » et « gestion des ressources humaines ».
- Madame Gaëlle JOURDAN, responsable du pôle développement, compétences et parcours professionnels.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Véronique CHENAIL et de Monsieur Samir EL BAZ, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence, à :

- Monsieur Pierre HOUSIEAUX, responsable du département achats, commandes et frais de déplacement.
- Monsieur Alain TROUSSIER, conseiller technique affaires immobilières et développement durable
- Monsieur Jean-François DUTRANOY, responsable du département logistique générale et sécurité.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique CHENAIL, et de Monsieur Pascal MARTINET, délégation de signature est donnée, dans la limite de son champ de compétence à Monsieur Régis BEAUDET, responsable adjoint des Systèmes d'informations Internes.

Article 7

L'arrêté n° DS-2017/055 du 13 avril 2017 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est abrogé.

Article 8

La Secrétaire Générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 28 juin 2017

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

Signé

Christophe DEVYS